PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Samuel Ray.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la [illegible] publication, les raisons pour lesquelles le compte [illegible] par William C. C. Claiborne, curateur [illegible] succession de Samuel Ray, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
18 juil—3 en 10 Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nicolas Giroud—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de feu Nicolas Giroud, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte, [illegible] ne seraient point transportés à la Banque de la Louisiane [illegible].
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
14 juil Régistre des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Rosine Marret, veuve Auguste Dommange, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Auguste Dommange, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qui sont intéressés, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
10 juillet—3 en 10 Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de A. L. M. Damaris—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible], un des exécuteurs testamentaires de feu A. L. M. Damaris ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
6 juillet—3 en 10 Régistre des Testamens

ON a besoin d'un bon domestique. S'adresser rue Royale, No. 260, au dépôt de sangsues. 18 juillet.

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, à flot et à vendre au No. 35, rue du Camp par E. SMITH & Co. 15 juillet—3

HUILE de Palmachristy—6 barils actuellement en magasin et à vendre par CH. DOANE & Co. 60 Poydras 15 juil

BACON—30 barriques jambons et 8 boucauts jambons et épaules en magasin, à vendre par C. DOANE & Co. 13 juil 60, Poydras

HUILE de graines—10 barils, à vendre par CHS. DOANE & Co. 10 juillet 60, Poydras

BEURRE de l'Ouest—16 barillets en débarquement à vendre par CHAS. DOANE & Co. 10 juillet

BOTTES, Souliers et Brodequins—246 caisses actuellement en débarquement des navires Essex et Antwerp de Boston, et comprenant un assortiment des articles ci-dessus, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par A. F. DUNBAR & Co. 19 Douane 18 juil

DERNIEREMENT reçu de la Havane par la goélette Hero—70,000 regalias excellente marque, 200 sacs café vert, à vendre par P. REYNAUD, 18 juil 16 Bienville

PAR le navire Essex—30 caisses brodequins, article supérieur pour habitation, à vendre par FROST & co, 10 Magasins 18 juil

CHAPEAUX de feutre blancs et gris, dernièrement reçus, et à vendre par FROST & co, 10 Magasins 18 juil

BACON—Jambons, épaules et plats côtés, en bon ordre, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 16 juil 60 Camp

FARINE—1000 barils farine de choix, marques St. Louis, en magasin et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp 16 juil

BACON—14 barriques plats-côtés, 6 do jambons, 7 do épaules, en débarquement de la barge Ripple, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 16 juil 60 Camp

BISCUITS—14 barils de Boston, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 16 juil

GRAISSE—5 barils à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 16 juil

PORC mess et primé à l'inspection, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 16 juil 60 Camp

ESPRIT de Thérébentine—14 barils en débarquement de la barque Washington, à vendre par ROBERTS & HALL, 18 juil 75 Magasins

GARANCE—12 barriques, tierçons et barils, en débarquement de la barque Washington, à vendre par ROBERTS & HALL, 18 juil 75 Magasins

RESINE—38 barils en bon ordre, en débarquement de la barque Washington, à vendre par ROBERTS & HALL, 18 juil 75 Magasins

SAVON blanc allemand—14 caisses en débarquement de la barque Washington, à vendre par ROBERTS & HALL, 18 juil 75 Magasins

INDIGO—6 surons de caracas en débarquement de la barque Washington, à vendre par ROBERTS & HALL, 18 juil 75 Magasins

CAFE de Rio—1000 sacs actuellement en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BRO, 18 juil 81, Gravier.

VINS—Muscat et Liqueurs assorties, à vendre par GEO. GREEN & Co, 82 Gravier. 18 juil

FARINE—200 barils superfine, en débarquement du steamer [illegible], à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 18 juil

CONFITURES de la Havane—20 caisses confitures assorties, première qualité, 5 barils marmelade et gelée de goyave, en petites caisses, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 18 juil

HUILE de Baleine et de Graine de Lin—Les soussignés ont constamment en mains, une grande quantité de ces huiles les plus pures et convenables pour les familles et les steamboats.
Aussi—Huile rectifiée blanchie et non blanchie, pour habitations et magasins, qu'ils vendront à bas prix au comptant par baril ou par simple gallon. Ils ont actuellement en magasin 11 barriques d'huile de baleine, 30 barils do. et 30 barils huile de graine de lin.
18 juil JARVIS & ANDREWS, 28, Commune.

DROGUERIES, Huiles—2000 barillets blancs de plomb, extra no. 1, 30 barils esprit de thérébentine, 20 barils couperose, 10 do sel d'epsom, 200 caisses [illegible], 5 barils crème de tartre, 6 caisses [illegible], à vendre par JARVIS & ANDREWS, 28, Commune. 18 juil

VACHE-EPAVE.
Conduite aux épaves de la municipalité No. 3, le 13 courant, une vache caille noir et blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant à la loi.
18 juil—3 en 10 E. MAZERAT, capitaine

Conduite aux épaves de la municipalité No. 3, le 13 courant, une vache rouge et blanche, ayant une étoile au front et une étampe sur le haut de la cuisse gauche. Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant à la loi.
18 juil—3 en 10 E. MAZERAT, capitaine.

FARINE—175 barils, plainement inspectée, superfine de St. Louis, à vendre par S. & J. F. WHITNEY, 17 juil 23, Camp.

SAVON—150 caisses extra numéro 1, en débarquement du navire Antwerp, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane 17 juil

CHANDELLE mazrine—60 caisses qualité supérieure, en débarquement du navire Antwerp, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane 17 juil

SIROP de limon—35 caisses en débarquement du navire Antwerp, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane 17 juil

CHANGE sur France—Une petite traite à vendre sur le Havre, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 17 juil

VINAIGRE de vin blanc—20 tierçons qualité supérieure, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune 17 juil

BRIQUES à carrelage d'équipage—Briques à carrelage pour équipages de sucrerie, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune 17 juil

GRILLES pour tombeaux—six grilles en fer creux, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 17 juil

BOMBAZINE et Mérinos—quatre pièces chaque article, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 17 juil

VINS fins en bouteilles, des meilleures marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 17 juil

ROUES, &c. &c.—Le soussigné a en mains un assortiment consistant en roues de charrettes de 3 à 5 pouces, waggons pour bœufs et chevaux, charrettes bœufs et légères, qu'il vendra à bas prix. 15 juil JAMES D. DENEGRE, 16 Douane

CHAUX à plâtrer, en boucauts et en barils, à vendre à bas prix par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane 15 juil

TABAC manufacturé, en caisses, article bon marché, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane 15 juil

CAFE de Rio, à vendre en magasin par WM PREHN & Co 56 Douane 15 juil

MARCHANDISES pour le marché du Mexique—Platilles, Bretagnes, drills &c. en magasin et à vendre par WM. PREHN & Co. 15 juil 56 Douane

TOILE damassés et diaprés—Un assortiment à vendre en magasin par WM PREHN & Co. 56 Douane 15 juil

VIN de Bucellas, à vendre en magasin par WM. PREHN & Co, 56 Douane 15 juil

MACHINES à nettoyer le coton, perfectionnées, de Carver, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 81, Gravier 15 juil

SACS en pitre, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 81, Gravier. 15 juil

VIN de Muscat, liqueurs assorties, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 81, Gravier. 15 juil

CORDAGE de Manille à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 81, Gravier 15 juil

FICELLE, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 81, Gravier 15 juil

MARCHANDISES de Coton à commis convenables pour le marché mexicain, à vendre par GEO GREEN & BROTH, 81 Gravier 15 juil

SUCRE ET TABAC—157 caisses sucre blanc et brun, 174 balles tabac en feuilles, en débarquement du navire Ohio, de la Havane, à vendre par E. TROISBOROS, 17 juillet 26, Vieille Levée

GRAISSE—36 barils, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 17 juil 44 Poydras

BACON—30 barriques jambons, 30 do plats-côtés, 30 do épaules, 35 barils do, 15 do jambons enveloppés, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 15 juil 44 Poydras

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par JOSEPH PRATS, 27 Toulouse 15 juil

CIDRE—12 barils supérieur, en débarquement du Newark, de New York, à vendre par FOSDICK & BRO, 46 Camp 3 juin

DOUBLONS Patriotes—à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 18 mai 27, Toulouse.

TABAC manufacturé—25 caisses James River et 40 de Missouri, à vendre par J R SHAW & Co 24 juin 24 Poydras

BEURRE de Goshen—42 barillets, en débarquement du Newark, à vendre par TUFTS & HOBBARD 24 juin 20, Douane

BACON—60 barriques jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par JOHN R. SHAW & co, 24 Poydras 13 juin

SEL—4000 sacs gros en débarquement du navire Duke, à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas 15 mai

BRODEQUINS, bottes, souliers.—Un assortiment général constamment en mains, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 4 juin

HUILE D'OLIVE—120 paniers de la marque de Flaignol, fraîche, en débarquement et à vendre par S. & A. SOULIE, 35 Bienville. 31 mai

BEURRE de Goshen—26 tierçons prime en débarquement du navire Panthea, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 7 juin

PORC—M. M. O. et prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par HEWITT, HERAN & co, 66 Camp 6 juin

HUILE DE LIN—20 barils huile de lin, 40 barils térébenthine, à vendre par P. CUSACHS 6 juin Au coin des rues Condé et St. Philippe.

S[illegible]—2,000 [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 49, Gravier 30 jn

VIN—30 paniers Champagne à vendre par C DOANE & Co. 60 Poydras 29 juin

HUILE de palmachristy—20 barils No. 1, à vendre par C DOANE & Co. 60 Poydras

CAFE de Rio, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co. 49 Bienville

PORC—60 barils mess à l'inspection, à vendre par LINDLEY & RUSSELL 14 juin 93, Tchoupitoulas

ON a besoin à la campagne d'une bonne cuisinière française [illegible] 14 juil—4

THE—[illegible] Hyson et Pouchong, en caisses [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 49 Gravier 14 juil

CLOUS [illegible] de Suède, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 49 Gravier 14 juil

CORDAGE [illegible] 100 rouleaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 49 Gravier 14 juil

LIQUEURS [illegible] genièvre de Hollande, 10 barils whiskey Monongahela, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 49 Gravier

BOTTES, Brodequins et Souliers de toutes les descriptions, pour hommes et enfans, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 14 juil

FARINE—900 barils superfine, moulin de Providence, à vendre par PRICE & FROST. 14 juillet 20, Poydras

BACON—50 barils jambons, plats cotés et épaules, à vendre en magasin par PRICE & FROST, 20, Poydras 14 juil

GRAISSE—30 barils suif, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 14 juil

BEURRE—30 barils pour familles, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 14 juil

GRAISSE—5 barils en débarquement du steamer Julia Chouteau, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 14 juil

MILLE livres de laine, dernièrement reçues, à vendre par P. REYNAUD. 14 juil

CAFE—300 sacs prime vert de la Havane, actuellement en débarquement du brick T. Street, à vendre par P. REYNAUD. 14 juil

HUILE de Graines—16 barils supérieur, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 14 juil 49, Commune

MAIS—3000 boisseaux Maïs blanc, en bon ordre, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 14 juil 49, Commune.

HUILE de Graines—18 barils très supérieure, à vendre par FOSDICK & BROTH, 14 juil 66 Camp

PARAPLUIES—10 caisses soie et gingham, 20 et 32 pouces, 1 caisse do. 40 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins. 14 juil

RIZ—30 tierçons frais, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 8 juil

CAFE de Java—100 sacs à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 8 juil

INDIGO—6 surons de Caracas et 8 caisses de Manille, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 8 juil

EAU DE VIE et genièvre du pays—20 barils eau de vie 1re preuve, et 75 do. Couronne Impériale, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 8 juil

PORC, Bœuf, Jambon, Bacon de différentes descriptions, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 8 juil

PLATRE calcine—8 barils à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 8 juil

CUIVRE en feuille—20 caisses dimensions assorties, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 8 juil 60, Camp

CLOUS de cuivre—12 barillets à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 8 juil

BOUCHONS de Catalogne—6 balles bouchons fins, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 8 juil

EAU DE FLEUR D'ORANGER à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 8 juil

100 DOUZAINES chaussettes coton écru, à vendre à très bas prix, par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 7 juil

MERINOS en pièces—6 pièces mérinos double chaîne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 juil 36 Chartres

VINS blancs et rouges en demi bouteilles de différentes marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres 7 juil

ABSYNTHE Suisse—50 caisses absynthe suisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 7 juil 36 Chartres

HUILE de baleine épurée, d'hiver, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 7 juil 47 Poydras

CORDAGE de Manilles de toutes dimensions, à vendre par GEO E CLIFFORD, 7 juil 47, Poydras.

CLOUS en fer de Suède, dimensions assorties, à vendre en magasin par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras 7 juil

CHANDELLES—60 caisses, en débarquement de la barque Charles-Williams, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras 7 juillet

EAU DE VIE de Cognac—30 demi pipes 4e. preuve, de différentes marques et garanties, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 7 juil 54, Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—Quelques pipes marque steamboat, garanti, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 7 juil 54, Vieille Levée.

BOTTES, &c—146 caisses bottes, souliers et brodequins, reçues par la barque Charles William, de Boston, à vendre par R. G. HOBBS, 7 juil 12, Douane.

SAVON—250 caisses différentes marques, en débarquement de la barque Charles Williams, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane 7 juil

MACHINES à nettoyer le coton de Bates, Hyde & Co., à vendre à des prix réduits par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 7 juil

COGNAC—30 1/2 pipes et 40 1/4 barriques, en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 7 juil 11 et 12, St. Louis.

CAFE de Rio—En magasin et à vendre par WM. PREHN & Co, 56, Douane 6 juil

VIN de Bucellas, à vendre en magasin par WM. PREHN & Co, 56, Douane 6 juil

LINGE de table diapré et damassé—Un assortiment de ces articles, à vendre en magasin par WM. PREHN & Co, 56, Douane 6 juil

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique—Platilles, Bretagnes, Drilles &c. en magasin, à vendre par WM. PREHN & Co. 56 Douane 6 juil

BOTTES, souliers et brodequins—100 caisses comprenant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par A F DUNBAR & co, 29 mai 19 Douane

ARDOISES de Bangor—5000 Ardoises 24 sur 12; 5000 dito 24 sur 12; 5000 dito 20 sur 10; 10000 dito 18 sur 10; 15000 dito 16 sur 10, et 10000 16 sur 8, en débarquement du navire Swanton, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164 Camp 24 mai

FARINE—150 barils des moulins à vapeur de Warsaw à vendre en débarquement du steamer Meteor, par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune 9 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.
BATAILLE & BIGEY, maintenant absens pour leurs achats, annoncent au public que leur magasin, à partir du 1er octobre prochain, sera transféré rue de Chartres No 89, encoignure Bienville. 3 juillet

AVIS.
LES personnes ayant des bouteilles à vin de Bordeaux vides, en trouveront le placement en s'adressant immédiatement à l'encoignure des rues Royale et Douane.

GUAYAVA, fruits confits et différentes sortes de sirops de toutes qualités, tels qu'Ausua, Limon, &c. reçu par les derniers arrivages et à vendre à des prix modérés, par Y. QUADRAS, 26 jn encoignure St. Pierre et Chartres.

REÇU par le bateau Alabama, de son dernier voyage quelques barriques de guayave en petites et grandes boîtes; aussi une grande quantité de pâtes de fruits confits, le tout bien frais et conditionné, à vendre par 1 juin Y. QUADRAS, Encoig. Chartres et St. Pierre

FARINE—396 barils farine, en débarquement du steamer Nathan Hale, et 300 barils idem marque Baker, à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 24 juin 66, Camp

HARICOTS—50 barils haricots blancs, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras 1 juil

GENIEVRE—32 barils d'Amérique, à vendre par E. TROISBOROS, 19 juin 26 Vieille Levée

CUIR pour semelles—article supérieur, à vendre en magasin à bas prix pour clore une consignation par JOHN HALL, 7 Front Levée 29 mai

SCEAUX—100 douzaines en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 6 juil 49, Commune.

JALAP—5 balles, en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 28 juin 74, Vieille Levée.

PLATS COTES—68 barriques excellente qualité et en bon ordre, à vendre par WORSLEY & FORMAN, 28 juin 76 Tchoupitoulas

MAIS—400 sacs à vendre par LINDLEY & RUSSELL 19 juin 93, Tchoupitoulas

MAQUEREAUX—Quelques barils no. 1, en débarquement du navire Prentice, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune 6 juil

MELASSE—60 barils supérieure, en magasin, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 23 mai 149 Commune

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.
Les chars de ce rail-road partiront de l'ancien dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne.
Une promenade fraîche et faite dans de beaux chars neufs invite les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE CARROLLTON actuellement ouvert au public. Ce jardin est le plus beau des Etats-Unis par ses plantes, ses arbustes, l'ombre que l'on y rencontre et les oiseaux qu'il renferme. Des plantes et des bosquets seront vendus à bas prix par le jardinier.
L'hôtel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des rafraîchissements à la glace et autres [illegible] se trouvent à l'hôtel.
Arrangement d'été pour les jours de la semaine.

De la Nlle-Orléans.			De Carrollton.		
Char à cheval à	6 1/2 h.	A. M.	Char à cheval à	6 h.	A. M.
Locomotive,	9	"	Locomotive,	8	"
"	11	"	"	10	"
"	1	P. M.	"	12	
"	3 1/2	"	"	2	P. M.
"	5	"	"	4	"
"	7 1/2	"	"	6 1/2	"
Char à cheval	9 1/2	"	Char à cheval,	8	"

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Indépendamment des arrangemens pris pour les jours de la semaine un char commencera à partir chaque heure de Carrollton jusques à 8 heures P. M., et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi et le soir.
Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.
A chaque train, un char sera expressément réservé pour les Dames.
LES CHARS DE LAFAYETTE
commenceront à partir du haut de la rue Jackson—Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne: dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusqu'à 8 heures 1/2 du soir de Lafayette; mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 9 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.
Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.
Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON,
17 mai Ing. comp. rail road N. O. et [illegible]

PROVISIONS d'été à bon marché—J. E. LOREILHE encoignure Royale et Douane, offre à vendre un riche et complet assortiment de Groceries, Vins, Eau-de-vie et Liqueurs. Entr'autres marchandises, les familles qui se retirent à la campagne ainsi que les capitaines de navires trouveront dans son magasin, en gros et en détail:
Sucre en pain de Boston double raffiné, de do No. 1 à 6, sucre en poudre de Boston, sucre brut Louisiane (prime) café de la Havane, du vert, de do Java, de do Moka, do do Rio, thé de toutes descriptions, riz créole et de la Caroline, jambons de Westphalie, [illegible] fumés au sucre, [illegible] sans enveloppes, bœuf fumé, langues de bœuf fumées, saucissons de Lyon et de Marseilles, mess bœuf en barils et demi-barils, [illegible] maquereaux de No. 1, morue, [illegible] farine superfine en baril et demi baril, haricots blancs en baril, fromage de Hollande, de Gruyères, de do. de Goshen, de ananas, do Neufchâtel, macaroni de Bordeaux, en caisses, vermicelli de do, [illegible] de Marseilles, de do Nord, olives [illegible] chocolat espagnol, de français [illegible] raisins secs en caisses, amandes [illegible], huile d'olive supérieure, [illegible] blanc de baleine de New Bedford, savon de Marseilles, savon du Nord (extra) amidon du Nord, moutarde française et du Kentucky, sel de table, biscuits supérieurs de Boston, Biscuits de soda et du Nord, [illegible] sardines et [illegible] à l'huile, champignons et petits pois en boîtes, pâtés et gibiers truffés de Colin, truffes du Périgord, fruits au jus et à l'eau de vie, eau de fleurs d'oranger, nougat blanc, vin de Bordeaux en barriques, do en demi do, do en caisses, Sauternes et Barsac en caisses, [illegible] vieux Porto en do, vieux Cognac de do [illegible]. Enfin un assortiment de vins et liqueurs des meilleurs crus et qualités trop longs à énumérer, le tout à de très bas prix. 19 juin

EAU DE VIE et Genièvre—100 barils 1re. 2e. et 4e preuves, en magasin et à vendre par GEORGE HARRISON, 6 juin 67, Tchoupitoulas.

BANDES [illegible] NOUVEAU
M. ANTOGNINI, Mouleur, Billardier, [illegible] rue Bourbon, No. [illegible]
OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billards. Ce procédé qui n'appartient qu'à lui seul, a le double avantage d'empêcher les billes de sauter et d'être d'une solidité à toute épreuve. Il est garanti pleinement par M. ANTOGNINI, qui n'en reçoit le prix que lorsque la supériorité en a été constatée. Il a été déjà mis en usage dans plusieurs des principaux établissemens de cette ville et l'on connaît les résultats les plus satisfaisans.
Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de leurs billards n'auront qu'à envoyer ces bandes à l'adresse ci-dessus, elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.
M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs bons billards d'occasion, français et américains; aussi draps de billard, queues, billes, jeux de trente-et-un, etc.
8 juillet—3m

Aux habitans, fondeurs, forgerons et autres.
CHARBON DE PITTSBURG.
HUIT chalans chargés de ce charbon de première qualité sont actuellement à Baton Rouge, où ils resteront jusqu'à ce qu'il en ait été disposé. Les personnes qui auraient besoin d'un chalan de ce charbon ou d'une quantité excédant 100 barils, peuvent le recevoir sur l'habitation à la côte, au-dessous de la ville à cinquante cents le baril, en s'adressant par lettre à Farrell et Perceval, aux soins de A. Montan, Baton Rouge. 11 juil—12j

PORC—30 barils à l'inspection, à vendre par JOHN R. SHAW & Co 13 juillet 24, Poydras

BACON—100 barriques jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 13 juillet 24, Poydras

HARICOTS blancs—20 barils, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras 13 juillet

WHISKEY—30 barils rectifié et 10 do. de Monongahela à vendre par JOHN R SHAW & Co 13 juillet 24, Poydras

TABAC manufacturé du Missouri, à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 13 juil

BEURRE FRAIS DE L'OUEST—40 barillets et 30 jarres dernièrement reçues et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 12 juil 44 Poydras

PORC—250 barils mess à l'inspection et à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 12 juil 44 Poydras

CAFE—80 sacs prime, cap Haytien, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 12 juil 45 Vieille Levée

PORC—7 barils mess, à l'inspection de Bozant à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 12 juil 45 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 12 juil

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 12 juil

SUCRE de la Havane—Blanc, jaune et terré, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune 12 juil

MADERE—10 barils imitation madère, à vendre par A DURAND, 7, Conti 11 juil

PORTO—10 barils imitation vin de Porto, à vendre par A. DURAND, 7, Conti. 11 juil

QUELQUES barils Eau de vie de pêches, à vendre par A. DURAND, 7, Conti. 11 juil

CIGARES—60,000 Cigares de la Havane, à vendre par A. DURAND, 7, Conti. 11 juil

CAFE de la Havane—310 sacs café de la Havane, première qualité, à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 11 juil

GENIEVRE américain, à vendre par A. DURAND, 7, Conti. 11 juil

PARAPLUIES—150 parapluies de soie, 30 et 32 pouces, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres 11 juil

VIN Muscat—150 caisses vin muscat en 1/2 bouteilles et grandes bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 11 juil

SARDINES—10 caisses sardines et 8 caisses petits pois, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 11 juil

BOTTES pour hommes, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins 11 juil

PAPIER—400 rames à envelope, petite et grande dimensions, et 100 rames imitation Kenrick cap, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 11 juil

CORDE d'Emballage—70 rouleaux du Missouri, en débarquement du steam boat Alex. Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 11 juil

FARINE—127 barils en débarquement du Ben Franklin, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 11 juil

BRIQUES—50,000 en débarquement du brick George, de Gottenburg, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 11 juil 45 Vieille Levée

CHAUX—20 barils en débarquement du brick George de Gottenburg, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 11 juil 45 Vieille Levée

FER de Suède—Une facture de différentes descriptions à vendre par HARROD, DARLING & Co. 10 juillet 49, Commune

HUILE de graines—Quelques barils de qualité supérieure à vendre en magasin par HARROD, DARLING & Co. 10 juillet 49, Commune

PLOMB—5 barillets assortis dernièrement, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 10 jt 49, Commune

SACS en pitre reçus de seconde main à vendre par HARROD, DARLING & Co. 10 jt 49, Commune

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment complet de ces articles, ils le livreront partout sur le Mississipi aux prix de la Nouvelle Orléans. WORSLEY & FORMAN, 28 juin 76 Tchoupitoulas

JEANS du Kentucky, Linseys et Osnaburgs pour nègres, en magasin et à vendre par WORSLEY & FORMAN, 28 juin 76 Tchoupitoulas

GRAISSE en feuilles—60 barils prime, convenable aux détaillans, à vendre par WM. J. BRYAN & Co 28 Commune 28 juin

BŒUF prime—30 barils à l'inspection de Bozant, à vendre par WM. J. BRYAN & Co. 28 Commune 28 juin

FARINE—300 barils de St. Louis, marque Baker, à vendre par WM. J. BRYAN, 28 Commune 29 juin

HUILE—200 paniers huile d'olive en débarquement de l'Eulalie de Bordeaux, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée 8 juin

CIMENT et Plâtre de Paris—Actuellement en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEO. BEDFORD, 47, Commune. 23 jn

CHAUX de Thomaston à flot—200 barriques à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEO. BEDFORD, 47, Commune 23 jn

MAIS—300 sacs en débarquement du steam boat Importer, à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 16 jn

SEL—2000 boisseaux des Iles Turques, 2500 do et commun de Liverpool, en magasin et à vendre par GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas. 14 jn

GRAISSE—75 barils de choix à vendre par HARTWELL & KIDDER, 14 juin 44, Poydras.

PLATS cotés—30 boucauts fumés de Cincinnati, en magasin, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 14 juin 44 Poydras

CUIR—30 rouleaux cuir à semelle, en magasin et à vendre à bas prix par FOLLAIN & BELLOCQ, 16 jn 25, rue St. Louis

SOULIERS—2 malles souliers français assortis, en magasin et à vendre à bas prix par FOLLAIN & BELLOCQ, 25, rue St. Louis 16 jn

A VENDRE chez les soussignés—21 barils vieille Eau de Vie de Cognac—65 milliers Bouchons surfins. BOUTIN, GALLY & Co. 79 Toulouse 15 juin

BOTTES, Souliers et Brodequins—130 caisses à vendre en débarquement de la barque Leita par R G HOBBS, 12, Douane 15 juin

CAFE—100 sacs café de St. Domingue, en débarquement du navire Memphis, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 16 juin

BOIS de Teinture—2000 quintaux en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 5 juin 74, Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE—J. M. LAPEYRE a transporté son bureau au No. 30, rue St. Louis 6 juin—1m

PEINTURES—15 barils huile de lin, 10 barils térébenthine, 20 barils peinture blanche, Un choix de brosses et diverses autres peintures, vernis &c. à vendre à des prix réduits par P. CUSACHS 6 juin Coin des rues Condé et St. Philippe

MANTAS—70 balles très fines, mises exprès en petites balles pour les marchés du Mexique, dernièrement reçues par le navire Newark et à vendre par PEET & MORTON, 17 Chartres 2 juin

PENDANT mon absence M. G. Legendre reste chargé des affaires de PH. Oale et Dufour en liquidation. CH. DUFOUR, 28 juin Liquidateur.

MR. Alexandre Wiedemann reste chargé de mes affaires pendant mon absence. CH. DUFOUR. 23 juin

ARDOISES—Dernièrement reçues et à vendre, 5,000 excellente qualités de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp. 28 mai

JAMBONS—40 boucauts épaules et plats-cotés, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 17 juin 44 Poydras.

VINS, imitation muscat et Porto, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier 26 mai

BŒUF—200 barils mess, M. O et prime, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 19 juin 93, Tchoupitoulas

GRAISSE—50 barils prime en magasin, à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 19 juin 93, Tchoupitoulas

BŒUF et Porc Mêlés—Quelques barils à vendre par LINDLEY & RUSSELL, 19 juin 93, Tchoupitoulas

VERITABLE Bière d'Ecosse; Porter de Londres. A vendre en gros et en détail, chez VALETON FRERES, 22 St. Charles. 21 jn

CORDE—100 rouleaux à vendre par SCHULTZ, BODDEN & LEACH, 17 juin 26, Poydras

LES soussignés, partant sous peu pour France et leur magasin de la Nouvelle Orléans devant être fermé jusqu'au mois d'octobre prochain, prient leurs débiteurs de venir régler immédiatement. Les personnes auxquelles ils pourraient devoir peuvent se présenter de suite, elles seront payées. BATAILLE & BIGEY, 23 mai 86, rue de Chartres

CORDAGES, Toiles d'Emballage, Poivre Ferblanc &c.
1000 rouleaux cordages goudronnés de Manille,
300 pièces toile d'emballage d'Allemagne,
200 caisses ferblanterie de Pontypool,
10 saumons ferblanc,
300 sacs poivre,
300 barillets clous fer de Suède,
300 balles étoupes,
6 1/2 pipes vin de Madère,
200 paniers bouteilles à Madère,
30 caisses thé impérial, poudre à canon et Young Hyson, 13 et 6 livres,
40 caisses fruits à l'eau de vie,
30 do. absynthe,
30 do. anisette, à vendre par
26 mai O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

AVIS.
IL est par le présent notifié au public qu'aucune personne n'a été autorisée par le soussigné à acheter pour lui en son nom, ni [illegible] ni autre produits. Toute autorisation semblable ayant été révoquée. S. O. OGDEN, 12 juil—15 24, Bank Place.

COFFRES FORTS EN FER.
LE soussigné est prêt à exécuter les ordres pour les coffres-forts en fer salamander perfectionnés de Robertson et Rich, quelque soient les dimensions et les modèles, dans le plus bref délai et à des prix raisonnables.
Il a actuellement en mains un assortiment de ces coffres-forts qu'il invite respectueusement le public à venir examiner, étant prêt à prouver, par des personnes de cette ville et de New-York qui ont assisté à l'essai qui a été fait en [illegible] dernier, dans une fournaise et par plusieurs maisons chez lesquelles ils sont en usage, que les coffres-forts de Robertson & Rich possèdent toutes les qualités désirables de ces articles, qu'ils sont préférables à tous ceux des autres manufactures, qu'ils sont réellement à l'épreuve du feu, et qu'ils préservent de l'humidité. ISAAC BRIDGE, 76 Magasins 13 avril

ACTION DE BANQUE DE CITE
AVIS est par le présent donné que le certificat No 1986, en date du 14 avril 1839, pour trois actions, émis au nom de Moses L. Mecker, a été perdu, et qu'application a été faite à la Banque pour en obtenir un nouveau. JARVIS & ANDREWS. 7 juin—8f 1 po

A LOUER—Ces trois îlets de terre situés derrière le marché de la rue Poydras, bornés par les rues Poydras, Cirque, St. Jean St. Pierre et St. Paul. Ils [illegible] et possession en peut être donnée immédiatement. S'adresser au Bureau du rail-road de la Nouvelle Orléans et Carrollton, rue du Canal. 16 mai

CHANGE—$5,000 à vue sur New York, 4 checks de $500 chaque, à vendre par PRICE & FROST, 27 juin 20, Poydras.

PAR LE REGISTER.

Succession de Dame Louise Adélaïde Babin.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MARDI, dix-huit juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Louise Adélaïde Babin, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Rosalie, négresse âgée d'environ 45 ans, avec son enfant nommé Jean, âgé de 6 ans.
Juanille, mulâtresse d'environ 20 ans, [illegible].
Léocadie, griffonne âgée d'environ 18 ans, [illegible].
Muse, négresse âgée d'environ 25 ans.
Bonne, négresse âgée d'environ 40 ans.
Hortense, négresse âgée d'environ 60 ans.
Sainville, nègre âgé d'environ 28 ans, plâtrier.
Anna, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière.
Conditions de la vente—Lesdits esclaves seront vendus à n'importe quel prix, à un an de crédit; les acquéreurs fourniront caution en faveur du juge de la Cour des Preuves et de l'administrateur, avec hypothèque spéciale sur lesdits esclaves.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 juin—3 en 3 j Régistre des Testamens.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Percy, notaire public.

Succession d'Emile Sainet.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI, trois août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Emile Sainet, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
Un certain lot de terre situé rue Dauphine, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Toulouse, Bourgogne et St. Pierre, dans cette ville, ayant mesure française, trente et un pieds, neuf pouces face à la rue Dauphine, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.
Une certaine portion de terre composée de trois différents lots, comme suit, savoir: Un certain lot situé en cette ville, à la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine et mesurant au pied français, quatre vingt dix pieds face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent pieds, borné d'un côté par la propriété de Madame Dutour, de l'autre côté par la propriété ci-après décrite: un autre lot de terre situé rue de l'Esplanade, et contigu au lot ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues de l'Esplanade et Dauphine, et désigné par le numéro vingt deux, sur un plan fait par Joseph Tanesse, voyer de la ville, en date du 16 octobre 1816, et déposé en l'étude de feu Michel de Armas, ci-devant notaire en cette ville, le 14 Novembre de la même année; le dit lot mesurant au pied français soixante et un pieds face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Dauphine, et un autre lot de terre contigu dans le fond à la propriété ci-dessus décrite, situé rue Dauphine, du côté Sud-Est, entre les rues de l'Esplanade et Quartier, étant la moitié du lot de terre désigné par le numéro vingt trois sur le plan ci-dessus relaté; ladite moitié de ce lot de terre mesurant au pied français, vingt sept pieds neuf pouces face à la rue Dauphine, sur une profondeur de [illegible] pieds entre lignes [illegible], se fermant de manière à mesurer [illegible] de moins en largeur dans le fond, borné d'un côté par la propriété ci-dessus décrite, et de l'autre côté par le surplus dudit lot numéro vingt-trois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Trois arpents de terre, plus ou moins, étant une partie de l'habitation ci-devant connue comme habitation Cavelier, située sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles au dessous de la ville, lesdits trois arpents faisant face au fleuve et ayant chacun, quarante arpens de profondeur plus ou moins, et désignés par les numéros 18, 19 et 20, sur un plan fait par J. Communy, voyer, le 30 janvier 1817; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, et tous les droits, actions et servitudes y attachés.
Conditions de la vente—Un quart comptant, la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction des exécuteurs et assurés par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS. Régistre des Testamens 1 juil
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. Hermann, not. pub.

Succession de Jean-Baptiste Azereto.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI trente-et-un juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean-Baptiste Azereto, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Sanitte, négresse créole d'environ 27 ans, cuisinière, et son fils nommé Jean, âgé de 7 ans.
Louis, jeune nègre de 10 ans;
Marie, mulâtresse d'environ 20 ans, blanchisseuse,
Marguerite, négresse d'environ 16 ans, domestique de maison;
Anny, négresse d'environ 13 ans;
Mary, négresse d'environ 10 ans.
Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
28 juin—3 en 30 Régistre des Testamens
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Louis T. Caire, notaire public.

Succession de Joseph Orso
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
MARDI, vingt cinq juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 juin 1843 il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Orso,
L'esclave Adélaïde, négresse âgée d'environ 26 ans et son enfant âgé d'environ seize mois.
Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à trois et six mois de crédit, en billets endossés et à satisfaction assurés par hypothèque avec la clause de non aliéner et confession de jugement en cas de non paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edward Duplessis, not. pub. 22 juin

SUCCESSION de Madame Louis Ferrand fils f. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Lundi le trente et un juillet 1843, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de madame Louis Ferrand fils, f. c. l. savoir:
L'Esclave Marie Anne, négresse âgée d'environ 60 ans
Conditions de la vente—Ladite esclave sera vendue à n'importe quel prix à un an de crédit; l'acquéreur fournissant caution en faveur du juge de la Cour des Preuves et des exécuteurs testamentaires dudit, avec hypothèque spéciale sur ladite esclave.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant V. Foulon not. pub. 11 juil

Succession de Louis Bourgeois
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SAMEDI le douze août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 juillet 1843 il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Bourgeois, le lot de terre et les esclaves ci-après décrits, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Bacchus et Erato, mesurant au pied français cent vingt pieds de face à chacune desdites rues, ensemble les trois maisons y construites et dépendances, et soixante-cinq actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, représentées par ladite propriété.
BETSEY, négresse âgée d'environ 27 ans, domestique de maison, un peu cuisinière, avec son enfant Henriette, âgée de 6 ans.
ESTHER, négresse âgée d'environ 21 ans, domestique de maison et un peu cuisinière.
BECKY, alias ROSE, négresse âgée d'environ 27 ans, cuisinière, avec ses trois enfants nommés Désirée, d'environ 5 ans, Sarah, d'environ 7 ans, et Jean, d'environ un an.
BASILE CULOTTE, nègre âgé d'environ 42 ans.
ADELINE, négresse âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse.
Conditions de la vente—Le lot de terre et les bâtisses y construites, ainsi que les soixante-cinq actions de la Banque des Citoyens, seront vendus aux conditions suivantes, savoir: L'acquéreur se mettra au lieu et place de la succession de Louis Bourgeois, et paiera, conformément à la Charte et aux règlemens de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en acquit de ladite succession, la somme de deux mille deux cent quatre-vingt-quinze piastres, étant la balance d'un prêt fait par ladite Banque des Citoyens audit Louis Bourgeois, et paiera la balance du prix d'adjudication comme suit, savoir: cinq cents piastres comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit; les esclaves un tiers comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 juillet—3 en 30 Régistre des Testamens.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix Percy, notaire public.

Succession du Docteur David C. Ker.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS
LUNDI, quatorze août 1843 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession du docteur David C. Ker,
L'esclave LUCY, mulâtresse âgée d'environ vingt-deux ans.
Conditions de la vente: Une moitié comptant, et la balance à trois mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque jusqu'à parfait paiement
W. F. C. DUPLESSIS,
12 juil—3 en 30j Régistre des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant H B Cenas, not. public

Succession de François Grandchamps
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS
SAMEDI, vingt deux juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de François Grandchamps, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, rue des Remparts, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, mesurant soixante et un pieds de face à ladite rue des Remparts, sur une profondeur de cent vingt sept pieds; ensemble avec les bâtisses, et soixante et onze actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de cette ville.
Un lot de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis, mesurant soixante pieds six pouces face à la rue Bourbon, sur une profondeur de soixante cinq pieds deux pouces et face à la rue St. Louis; ensemble avec les bâtisses; (mesure américaine)
Un lot de terre situé rue St. Louis, en cette ville, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant soixante sept pieds quatre pouces face à la rue St. Louis, sur une profondeur de soixante cinq pieds deux pouces; ensemble avec les bâtisses.
Conditions de la vente: comptant; et sur le prix d'adjudication de la propriété sise rue des Remparts, l'acquéreur assumera le paiement, 1o. de $1,800 à la Banque des Citoyens, étant un prêt sur actions de la dite banque, dont un dividende est échu le 1er mai dernier; 2o. d'une somme de $1,630 due à l'ancienne corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, portant intérêt à six pour cent par an et étant une annuité perpétuelle rachetable à la volonté de l'acquéreur; et 3o. d'une somme de $128 35 due pour taxes de ville et rentes foncières.
Et le même jour, à la même heure et en vertu du même ordre, il sera également vendu pour le compte de la succession de François Grandchamps et des héritiers de dame Louise Marie Conain, son épouse décédée, et afin d'opérer un partage, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:
Un lot de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de soixante dix huit pieds et face à la rue St Louis; ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui se trouvent sur ledit lot, sans autre exception que les installations tant intérieures qu'extérieures dépendant de la pharmacie.
Un lot de terre, situé en cette ville, mesurant vingt six pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent six pieds et sept pouces, et vingt six pieds sept pouces dans le fond; ce lot a droit à un passage en commun de quatorze pieds [illegible] de la rue de Craps; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot, sans aucune exception.
La moitié indivise de quatre lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Clouet, dans cette paroisse, désignés par les numéros douze, dix-sept, vingt et un et vingt-deux, sur un plan fait par Trastour, Voyer, et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, en date du 11 mars 1836.
Le lot No. douze mesure trente quatre pieds huit pouces de face à la rue Casacalvo, entre les rues Louisa et Clouet, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds neuf pouces; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois bâtie sur ledit lot.
Le lot No. dix-sept mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Casacalvo, entre les rues Louisa et Clouet, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois, construite sur ledit lot.
Le lot No. vingt et un mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Clara, entre les rues Clouet et Louisa, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois, qui se trouve sur ledit lot.
Le lot No. vingt deux mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Clara, entre les rues Clouet et Louisa, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois, construite sur ledit lot.
ESCLAVES.
JULES, mulâtre âgé d'environ vingt trois ans, domestique de maison.
SALLY, négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison.
JULIE, négresse âgée d'environ quarante-six ans, cuisinière.
C LINA, négresse âgée d'environ vingt-huit ans, cuisinière, avec ses deux enfants Henriette, âgée de onze ans et Joseph, âgé de deux ans.
Vingt quatre actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands, sur lesquelles trente piastres par action ont été payées.
Conditions de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
17 juin—3f en 30 Régistre des Testaments.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. Ducatel, notaire public.

PAR LE REGISTER.

Succession de Wm. Porter.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SAMEDI, le cinq août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de William Porter, les lots de terre ci-après décrits savoir:
Deux Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros un et deux, dans l'îlet numéro quatre vingt huit, composé des rues Force, Union, Bagatelle et Libéraux, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de cent trente pieds, mesure française.
Trois Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros un, deux, et trois, de l'îlet numéro quatre vingt neuf, compris entre les rues Force, St. Antoine, Libéraux et Aunette. Le No. un forme l'encoignure des rues St. Antoine et des Libéraux, et mesure trente pieds de face à la rue St. Antoine, et cent vingt pieds sur la rue des Libéraux; et les Nos deux et trois, mesurant chacun trente pieds de face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure française.
Conditions de la vente: Les dits lots de terre seront vendus à n'importe quel prix à un an de crédit; l'acquéreur fournissant caution en faveur du juge de la Cour des Preuves et de l'exécuteur testamentaire dudit, avec hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant W. Y. Lewis, notaire public. 18 juil

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
Succession de Madame Johannah W. Blossman.
SAMEDI, vingt-neuf juillet 1843, à dix heures du matin, à l'encoignure des rues Bons Enfans et Champs Elysées, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 17 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Johannah W. Blossman, les meubles meublans, consistant en un piano, tables, sofas et chaises en acajou, [illegible] lits avec montures dorées, pendules pour cheminées, tapis de Bruxelles et autres, glaces, armoires, lits, ustensiles de cuisine, [illegible] etc.
Conditions, comptant W. F. C. DUPLESSIS,
16 juillet Régistre des Testamens

Succession de Samuel Ray.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS
SAMEDI dix neuf août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Samuel Ray,
L'esclave Henry, âgé d'environ 30 ans, bon domestique de maison.
Conditions de la vente: une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 juill—3 en 30 Régistre des Testamens
N. B. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Seghers, notaire public.

Succession de Jean Claude Marot.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS
SAMEDI dix neuf août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 février 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Claude Marot,
L'esclave Julie, âgée d'environ cinquante ans, ayant un fort mal de jambe.
Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Philippe Lacoste, not. pub. 10 juillet

Succession de Maurice Doublet, h. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI le sept août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Maurice Doublet, h. c. l. les propriétés foncières et esclaves ci-après décrits, savoir:
Un lot de terre situé du côté sud de la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourgogne et des Remparts, faisant partie du terrain désigné par le numéro quarante, ledit lot de terre mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur cent pieds de profondeur et formant la moitié dudit terrain, qui se trouve du côté de la rue Bourgogne.
Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghein, mesurant soixante pieds de face à la rue Moreau, sur cent vingt pieds de profondeur.
Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les numéros huit et neuf de l'îlet numéro soixante-deux, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mandeville, sur cent dix huit pieds de profondeur.
Quatre lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les numéros neuf, dix, onze et douze de l'îlet No. vingt-neuf. Les Nos. neuf et dix mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Barthelemy, entre les rues Girod et St Jean Baptiste, sur cent trente quatre pieds cinq lignes de profondeur. Le No. onze formant l'encoignure des rues Barthelemy et St Jean Baptiste, mesurant trente et un pieds de face à la rue Barthelemy, sur cent trente quatre pieds cinq lignes de profondeur et faisant face à la rue St. Jean Baptiste, entre les rues Barthelemy et Maxent, sur cent soixante-dix pieds six pouces de profondeur; le tout mesure américaine.
Une emplacement situé dans le faubourg Franklin rue Mandeville entre les rues Urquhart et Girod dans l'îlet numéro soixante deux et composé: 1o. d'un terrain de trente pieds américains de face à la dite rue Mandeville sur cent dix huit pieds américains de profondeur, désigné par le numéro huit, 2o. et d'une portion du terrain désigné par le numéro neuf, laquelle portion mesure au pied américain dix pieds de face à la rue Mandeville, sur cent dix-huit pieds de profondeur, bornée du côté de la rue Urquhart par le terrain numéro huit, et du côté de la rue Girod par le reste dudit terrain numéro neuf. Lesdits terrains [illegible] de Hughes [illegible], ci-devant [illegible] numéro vingt-cinq, du livre des plans.
ANNA, négresse âgée d'environ dix-huit ans.
WINNY alias ANNA, négresse âgée d'environ vingt cinq ans.
GRACE-ANNE, négresse âgée d'environ vingt ans et son enfant nommé Grégoire, négrillon âgé de deux ans et demi.
Conditions de la vente: Les propriétés foncières un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit; les esclaves, un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
6 juillet Régistre des Testamens
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Félix Percy, notaire public.

Succession de Jacques Blain.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS
JEUDI vingt-sept juillet 1843, à dix heures du matin, à l'encoignure des rues Bourbon et Quartier, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jacques Blain,
Les effets mobiliers appartenant à ladite succession, savoir:
Le fonds d'une boutique de grocerie, &c., le bail de la propriété où se fera la présente vente.
Conditions de la vente: Les groceries, &c., comptant, et le bail aux termes et conditions qui seront annoncés à la vente.
W. F. C. DUPLESSIS
15 juillet—3 en 10 Régistre des Testamens

Succession de Nicolas Hoey.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SAMEDI cinq août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et de Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Nicolas Hoey, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:
Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, étant partie du lot numéro deux contenu sur un plan dudit faubourg, mesurant trente pieds de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Mandeville, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure française, avec une maison [illegible].
Un autre certain lot de terre situé au faubourg Clouet, numéro quinze, mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Piété, sur une profondeur de cent dix huit pieds [illegible] borné d'un côté par le lot numéro cinq, et de l'autre côté par le numéro seize.
Un autre lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le numéro douze, dans l'îlet quarante-quatre, mesurant trente et un pieds face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent quarante sept pieds dix pouces et six lignes de la rue (mesure anglaise) borné par la rue Célestine et formant encoignure.
Deux lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'îlet compris entre les rues St. Ferdinand, Victoire, du Port et Levée, numéros cinq et six, savoir: le lot numéro cinq mesure quarante six pieds neuf pouces [illegible] face à la rue Victoire, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds sur la ligne qui le sépare des lots numéros quatre, neuf et dix, et cent quarante-trois pieds et deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et quarante-sept pieds deux pouces et une ligne sur une allée mesurant quatorze pieds quatre pouces de large sur la rue du Port, et s'étendant jusqu'à la propriété de J. A. Dixel; sur laquelle ligne ladite allée mesure douze pieds deux pouces et cinq lignes, et ladite allée est commune audit lot numéro cinq et à d'autres lots; le lot numéro six mesure vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes face à la rue Victoire, sur cent quarante trois pieds deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro cinq, et cent quarante-deux pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept, et trente-deux pieds six pouces sur l'allée ci-dessus décrite, le tout mesure anglaise; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
L'intérêt d'un tiers indivis dans trois lots de terre situés au faubourg Annonciation, seconde municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Céleste, Religieuses et Nuns, et désignés par les numéros trois, quatre et cinq, sont contigus et mesurant chaque vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout mesure française.
Deux lots de terre situés au faubourg Marigny désignés par les numéros deux et trois sur un plan fait par Joseph Pilié le 30 septembre 1833, savoir: le lot numéro deux mesurant vingt-huit pieds face à la rue Craps, sur une profondeur de cent-vingt pieds, et le lot numéro Trois, mesurant trente deux pieds face à la rue Craps, sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Mandeville; le tout mesure française, avec les bâtisses qui sont dessus.
Six lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq et Six, sur un plan fait par J. Pilié, en date du 26 septembre 1833 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, savoir:—le lot numéro Un formant l'encoignure des rues Amour et Champs Elysées, mesurant cent deux pieds de profondeur et face à la rue Amour, sur vingt-cinq pieds sept pouces face à la rue des Champs Elysées; les lots numéros Deux, Trois et Quatre mesurant chaque vingt cinq pieds sept pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de cent deux pieds; et le lot numéro cinq mesure vingt cinq pieds six pouces et quatre lignes de face à la même rue sur une profondeur de cent deux pieds, et le lot numéro Six mesure vingt cinq pieds face à la rue Amour sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes; le tout mesure anglaise: ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.
Jim nègre, âgé d'environ trente ans,
Bob, nègre âgé d'environ vingt ans,
Gilbert, nègre, âgé d'environ quarante ans,
Sarah, négresse, âgée d'environ trente ans et ses deux enfans Hetty, âgée de cinq ans et Margaret, âgée de trois ans.
Quarante-six actions dans le fonds capital de la Banque des Améliorations, payées en plein.
Dix actions dans le fonds capital de la Compagnie du Théâtre d'Orléans.
Cinq actions dans le fonds capital de la compagnie du Rail Road du Golfe du Mexique.
Quarante actions dans le fonds capital de la Compagnie du Rail Road du lac Pontchartrain.
Conditions de la vente: Les propriétés foncières payables un quart comptant et la balance, à six, douze et dix-huit mois de crédit; les esclaves une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et en cas de non-paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final, sans pour cela autoriser l'acquéreur à retarder le paiement desdits billets. Les actions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Y. Lewis not. pub.
P. S.—Les plans des susdites propriétés seront exhibés le jour de la vente. 3 juil—3en30j

Succession de Magdeleine Mege.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
LUNDI, vingt-quatre Juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Magdeleine Mege, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Suzanne, négresse âgée d'environ 33 ans.
Charles Jeune nègre âgé de huit ans.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 juin—3f en 30j Régistre des Testamens.
N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chs. Boudousquié, notaire public.

Succession de James M. Taylor.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
MERCREDI le dix-neuf juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de James M. Taylor:
Diverses réclamations contre différentes personnes.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 juillet—3 en 10 Régistre des Testamens

PAPIER EN PAILLE, pour enveloppe—500 rames de qualités supérieures, actuellement en débarquement du navire Auburn, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune 17 juin

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS

EN FAILLITE—Dans la Cour du District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane.—No. 1166—[illegible], chargé de la vente des biens de William G. Hewes & Co. en faillite.
En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le mardi 18 juillet 1843 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale les propriétés ci-après décrites abandonnées par ledit William G. Hewes individuellement à ses créanciers.
Savoir: Les deux tiers indivis des lots de terre ci-après [illegible]
Onze lots de terre situés dans le faubourg Saulet dans la municipalité No. 2 de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Front, La Course et Robin, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 21, 22, 23, 24 et 25, d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 28 février 1831 et annexé à un acte passé pardevant David L. McKay notaire public en cette ville le 29 avril 1831. Les dix lots numérotés de un à dix inclusivement [illegible] contiennent chacun 23 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 116 pieds 6 pouces et une ligne. Le No. 1 formant l'encoignure de la rue Robin [illegible]. Ledit No. 21 mesurant [illegible] de large dans le fond sur une profondeur de 105 pieds [illegible] la ligne le séparant du lot No. 20 et 105 pieds de l'autre côté sur la ligne le séparant de la propriété appartenant ou ayant appartenu à W. W. Oakey, et lesdits lots Nos. 22, 23, 24 et 25 étant contigus et mesurant chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Robin, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds, le tout mesure anglaise. Ensemble les deux tiers des [illegible] toute la batture et alluvion qui pourront se former vis-à-vis lesdits lots Nos 1 à 6, inclusivement, [illegible] sur les lignes latérales desdits lots traversant la rue Front jusqu'au Mississipi.
Aussi—Les deux tiers des intérêts dans trois lots de terre situés dans ledit faubourg Saulet, désignés par les Nos 12, 13 et 14, de l'îlet No. 2, ainsi qu'il appert d'un plan en date du 16 février 1836, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, en cette ville, ledit lot No. 14, formant une des encoignures des rues Nouvelle Levée et Robin, et mesurant 30 pieds de face à la rue Nouvelle Levée, sur 105 pieds de profondeur et face à ladite rue Robin, et lesdits lots Nos 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds de face à ladite rue Nouvelle Levée, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise. Ensemble toutes les bâtisses en briques et autres améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre No. 14, et tous les droits, chemins, servitudes et privilèges y appartenant de quelque manière que ce soit.
Conditions—Un dixième comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets endossés et portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Hilary Cenas, not. pub.
A. SIDNEY ROBERTSON,
27 juin—3en10j Marshal des E. U.

VENTES DE SHERIF.

Edward Jacob vs Jh. Michel
COUR DE PAROISSE—No 10,301—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mercredi le 23 août 1843, à midi,
Un lot de terre situé au faubourg Marigny de cette ville à l'encoignure des rues d'Enghien et des Bons-Enfans, mesurant (au pied français) 31 pieds 8 pouces 6 lignes face à la rue d'Enghien, 30 pieds 3 pouces face à la rue des Bons Enfans, 106 pieds de largeur sur la ligne du fond, et 79 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur du côté de la rue d'Amour, sur la ligne qui sépare ledit lot d'une propriété appartenant à Joseph Michel; ensemble avec les bâtisses, circonstances et dépendances, droits et privilèges dudit lot de terre, sans réserve aucune.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions: comptant. D. AUGUSTIN,
17 juillet—3f en 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE—No. 3,460—Michael Maher vs. Patrick Summers—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jas. Holbert et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le mardi 19 juillet 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Franklin de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Mandeville, Urquhart, Girod et Marigny, désigné par le No cinq de l'îlet No cinquante-sept, d'après le plan original dudit faubourg, mesurant, ledit lot, au pied anglais, trente-cinq pieds de face à la rue Mandeville, sur cent dix huit pieds de profondeur; ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière ledit lot de terre ci-dessus décrit sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
EMILE LA SERE,
1 juillet—3f en 15 Shérif de la Cour de Commerce

AVIS LEGAUX

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'hon Charles Maurian, juge—No 1,914—Hortaire Audry vs ses créanciers—La cession de biens par l'insolvable est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné par la Cour que les créanciers s'assembleront en l'étude de Charles Boudousquié, notaire public, le 19 juillet 1843, pour y délibérer sur les affaires dudit insolvable; et en même temps, qu'il soit sursis à toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 15 juin 1843.
17 juin—3 en 30j C. WEYSHAM, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par le présent que le 14 juin 1843, il a été rendu en cette Cour, le jugement dont la teneur suit:—No. 13,784—Mme A. L. Michel (Scholastique Duchesnay) vs son mari—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement est rendu en faveur de la plaignante contre le défendeur qu'il y a séparation de biens entre les parties et que la plaignante recouvrera du défendeur la somme de quatre cent cinquante cinq piastres avec le privilège et hypothèque garantis par la loi à la femme mariée, pour le recouvrement de sa propriété dotale aliénée par son mari et que le défendeur paiera les frais. Nouvelle Orléans, le 17 juin 1843.
Signé pendant la maladie de Charles Maurian, juge, C. WATTS, juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle Orléans, le 17me jour de juin de l'année de N. S. mil huit cent quarante-trois et la soixante-septième de l'indépendance des Etats-Unis
[L. S.] LOUIS R. COURTIN,
19 juin—3 en 30j Député Greffier.

Nathan Nichols vs ses créanciers.
COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 11,691—Que toutes personnes intéressées de justifier, dans les dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait point homologué, les fonds distribués conformément, et le syndic déchargé de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 13 de juillet 1843.
LOUIS R. COURTIN,
14 juill—3 en 10j Député Greffier

AVIS DE DENTISTE.
D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No 110, près l'encoignure de la place Lafayette. Il [illegible] assisté par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patients sans délai.
Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instants, et il détruit entièrement le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.
Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:
Rev. W. A. Scott, Dr. W. H. Tagarden
J. W. Stanton, L. E. Generelly,
C. P. Young, C. W. Tobin,
E. Morton Quirk, W. H. Wheaton,
H. Williams, W. G. Latham,
Mr. Whitney, Capt. Taylor Ballis,
H. Page, J. Morehead,
Wm. Sagerson.
En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on s'évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout à fait inutile. 11 fév—1eo

A VENDRE au nouveau dépôt de SANGSUES, rue Royale, No 328, entre St. Philippe et Ursulines:
100 onces sulfate de quinine, 100 boîtes poudre de Seidlitz, 300 livres potasse, 100 livres jalap en poudre, 100 flacons poison pour mouches, 400 livres alun, 50 boîtes poudre pour les dents de [illegible], 50 flacons élixir do. 100 boîtes pâte pectorale do 6 demijeannes huile de Palma-christy, 60 flacons élixir cosmétique pour blanchir et adoucir la peau, 20 flacons élixir vermifuge, 200 livres graines de lin, 100 livres farine do. 300 bouteilles régénérateur du sang, de Girandeau de St Gervais, 100 livres fleurs de sureau, 50 livres digitale, 50 livres ciguë, 50 do sauge, 50 do. [illegible], 50 do. pennyroyal 60 do Lobelia inflata, 12 estagnons de fleurs d'oranger doubles, &c. &c en gros et en détail.
On trouvera toujours des sangsues hongroises et suédoises garanties à 25 cents et au dessus.
L'établissement se charge de saigner, poser les ventouses et les sangsues. On reçoit les billets de 1ère et 2d Municipalités au pair
17 juillet PAUL TRASFOREST

Tuyaux de Plomb patentés de la Manufacture de W W. Thompson, de St. Louis, Missouri.
LE manufacturier appelle l'attention du public sur l'excellence de ses tuyaux de plomb fabriqués d'après un procédé nouveau et patenté (dont il a le privilège exclusif pour tout le pays Ouest et Sud Ouest des Alleghany) et de qualité bien supérieure à tout ce qu'on a fait jusqu'alors.
Les tuyaux de plomb patentés sont remarquables par l'uniformité de leur épaisseur, l'exactitude du calibre, le fini parfait du poli des surfaces intérieures et l'absence totale de fentes, brèches ou tout autre défaut, leur très longue dimension sans jointures et leur force extraordinaire. Toutes ces qualités seront évidentes en les examinant.
Indépendamment des dimensions ordinaires de 1/8 jusqu'à 6 pouces, le [illegible] fabrique aussi pour l'usage des habitants et autres, des tuyaux de plomb très légers pour conduire l'eau de source à des distances très éloignées et pour tout autre objet.
Tout ordre transmis au soussigné, agent de la manufacture, sera exécuté aussi bas prix que l'article le plus commun.
15 juil J. ALBERT, 22 rue St. Louis

$10 DE RECOMPENSE.
VOLEE—Une montre Lepine en or, avec cadran en argent, No. 5,974 fabricants Melly Brothers; ayant l'échappement marqué 8 HOLES JEWELLED WITH RUBY CYLINDER, sur le cadran il y a un cheval et un oiseau. S'adresser à W. E. LEVERICH,
14 juil—3 53 rue Conti

EN débarquement du navire Queen Victoria, venant du Havre, et à vendre par le soussigné, les articles suivans:
Brome très pure.
Poudre d'irroé, excellent purgatif.
Pois d'iris pour cautère, bien assortis.
Huile d'amandes douces très fraîche.
Pommade de [illegible].
Canules courbes à olive en gomme élastique.
Sondes et bougies do do.
Bout de sein do do.
Bassins pour malade.
Assortiment complet de racines et fleurs, do do de produits chimiques, etc etc.
A. A. PEYCHAUD,
15 juil—3 123 rue Royale.

A VENDRE chez le soussigné, 100 barriques vin rouge St. Julien, Talance et haut Brion, 25 1/2 do haut Talance, 16 do vin blanc Sarsac, 400 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Chateau Margaux, Lafitte et La Mission, 100 do vin blanc Sauterne, 50 do Muscat de Frontignac, 150 do liqueurs assorties, 3 pipes et 20 quarts de pipe eau de vie de Cognac une preuve, 100 paniers anisette surfine, 80 tierçons vinaigre, 100 paniers guignole, 50 caisses salaisons assorties, 25 do savon bleu pâle de Marseille, 4000 boîtes sardines en boîtes et demi boîtes, 600 do truffes du Perigord, 200 do petits pois, 500,000 bouchons en sacs de 500 (par balles de 1500), 15 barils amandes à la dame, 2 jarres fruits cristallisés, 150 caisses absynthe 1re qualité, 50 do macaroni, 50 do vermicelle, 200 seringues assorties.
AUGUSTE MOLIER,
21 juin 90 St. Louis

MARCHANDISES de Coton, en débarquement du navire Prentice, et de la barque Chas. William—23 balles Toile à draps écrue de Hamilton, 25 caisses do. blanche do; 20 balles toile 1/2 à chemises do; 40 caisses do blanche do; 10 caisses casimir à la mode, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
6 juil 49, Commune.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.
LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitants sucriers pour la vente de leurs récoltes.
Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront.
On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville.
J. U. LAVILLEBEUVRE

FROMAGE de Hollande;
Saucissons de Lyon,
Patés truffés, truffes pures;
Sardines à l'huile;
Petits pois.
A vendre par les soussignés, VALETON FRERES,
21 jn 22, rue St. Charles.

TRAITES sur la Havane, à courte vue, à vendre par JOSEPH PRATS, 27, Toulouse. 21 juin

MARCHANDISES SECHES,
NORTH & BROTHERS,
No. 13, rue de Chartres Nlle Orléans
(Successeurs de Peet & North.)
AYANT dernièrement reçu des manufactures du Nord, un nouvel assortiment de marchandises, en outre de celles achetées du fonds de la maison ci-devant Peet et North, sont en ce moment à même d'offrir en vente aux prix les plus bas pour le comptant, un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, consistant en partie de:
Coton pour nègres, linsey [illegible] pour nègres, linsey uni pour domestiques, jeans du Kentucky; couvertes françaises, américaines et anglaises pour nègres, cotons croisés pour pantalons de nègres, coutil blanc et écru, coton blanc toile à drape écrue; idem 12-4, blanche, coutil à matelas; satinet; guingham; velour coton; flanelle blanche, jaune rouge et verte; toile d'Irlande; étoffe rayée pour chemises, [illegible]; padding rouge, linon, dentelle de coton, diaprée de Russie; [illegible] à meubles; [illegible] toile à couvertures; [illegible] batiste [illegible]; mousseline imprimée, étoffe à moustiquaires, [illegible] cotonnades, dimities, bombazet et bombazine; [illegible] toile de Hollande écrue; piqués de Marseille; [illegible] batiste coton, [illegible] de toutes descriptions; burlaps; osnaburgs; [illegible] drap, casimir, castorine, batiste en couleur; idem noire; toile à chemises diaprée; Huckaback; mousseline suisse, linon [illegible]; mousseline fine; mousseline mull mouchoirs en batiste-fil, idem de poche, en soie; coton à coudre; mouchoirs foulards en coton, cravates unies; idem en soie noire, mouchoirs madras pour la tête, [illegible] soie noire et blanche, fil à coudre [illegible], sangles à matelas; [illegible]; galons en fil et en coton; bobine en fil, [illegible] aiguilles, épingles à têtes [illegible], soie noire à coudre, [illegible] en soie et coton, bretelles, soierie noire et en couleur; serge noire, [illegible] en coton et merinos, chemises idem, chemises de peau en coton, bretelles tricotées; [illegible]; bas en coton blanc et noir; demi bas en coton écru et blanc; idem en coton mélangé, idem en coton bleu, idem pour garçons; chapeaux de palmier, ficelle d'emballage, gants en soie pour hommes et femmes, noirs et blancs, &c &c
Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats.
E N H NORTH, de la maison North & Brothers, est seul autorisé à régler les affaires de l'ancienne société PEET NORTH 28 jn

MARCHANDISES NOUVELLES POUR LA SAISON
A VENDRE par les soussignés à des bas prix pour du comptant:
Reçu par le Lyon et la Créole du Havre:
Jaconats français nouveaux dessins
Mousseline d'Organdy do
[illegible] en filet et en tulle
Coutils blancs et en couleur,
Mouchoirs de batiste unis et brodés
Reçu par le Gaston, Vicksburg et Saratoga, de
Indiennes anglaises et américaines,
Jaconats do do
Foulards de soie pour la poche,
Cotons écrus Appleton, Indian Head, Lowell et New York Mills 4/4 et 6/4.
Cotons blancs diverses marques
Coutils anglais blancs et en couleurs,
Nattings unis et à carreaux,
Platilles, ouvrées pour nappes et serviettes,
Cotonnades pour pantalons,
Printannières do
Mérinos double pour levites,
Lasting en couleur et noire,
Mousselines blanches pour robes et moustiquaires,
Guinghams pour vestes et pour robes,
Checks en fil pour pantalons et vestes,
Toile à drap 4/4, 9/4 et 12/4.
Bas et chaussons anglais,
Toiles grises linge de table,
Mouchoirs façon Madras,
Dentelles en fil et en coton,
Epingles aiguilles, agrafes,
Et une quantité d'autres articles convenables pour les marchands de la campagne et les habitans.
FORCADE & Co
5 av 10, Chartres, entre Bienville et Douane

HABILLEMENTS D'ETE
BATAILLE & BIGEY,
86, rue de Chartres.
VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très bien conditionnés et ont les formes les plus à la mode en ce moment à Paris:
Redingotes mérinos, diverses qualités;
Paletots do diverses formes et qualités
Habits do diverses qualités,
Redingotes, paletots habits et pantalons en très beaux [illegible], &c. &c
Un assortiment de Chapeaux paille d'Italie, de tous numéros,
Chapeaux Français soie, do do feutre, à $2 50 et $3 chaque en détail.
Les marchandises leur restant en magasin de la saison d'hiver, seront vendues à très bon marché. 21 mars

PEET & MORTON,—17, rue de Chartres,—reçoivent par le navire Alabama, et offrent à vendre à très bas prix pour du comptant:—16 caisses toile blanche à chemises [illegible]; [illegible] kerseys, 6 balles linseys [illegible]; [illegible] couvertures assorties; [illegible] couvertures de lit, 11/4 et 12/4 [illegible] balles cotonnades [illegible], 10 caisses indiennes Merrimack blanches et bleues, 5 caisses do couleurs claires, [illegible] 1 caisse gingham Carleton, [illegible] drape bleu et noir, 1 caisse mousseline blanche 4/4, 1 caisse bretelles gomme élastique, assorties, 1 balle flanelle écarlate, do do blanche, [illegible] 4 caisses jeans du Kentucky, [illegible] lasting noir, [illegible] 1 caisse bobinet blanc, 1 caisse piqué blanc, [illegible] Marseille, assorti, 1 caisse rubans de taffetas noir [illegible] Virginie, [illegible] 4 caisses serge de laine, [illegible] satinet bleu, [illegible] doublures noires pour tailleurs, 10 pièces bobinet dimensions assorties, 3 caisses drills de Hamilton. [illegible] juillet

AU GRAND RABAIS.
50,000 belles sangsues de Hongrie, garanties [illegible] qualité, à 12 1/2 pièce, apportées [illegible] à bord du navire le Tippecanoe, venant du Havre, et diverses marchandises, telles que: beau papier [illegible], parfumerie, [illegible]
CH. GUERINEAU,
64, rue St. Pierre, entre Royale et Chartres.
Dépôt de sangsues à la paroisse St. Jean Baptiste, Bonnet Carré. 13 juil

REÇU par les derniers arrivages,
Cerises de Paris en verre blanc,
Absynthe Suisse, première qualité,
Huile d'olive de Flagnol,
Liqueurs superfines de Champion,
Anisette supérieur de Bordeaux,
Vins en barrique de diverses marques
J. E. LOREILHE,
5 juin encoignure Royale et Douane.

VINS, Anisette et Liqueurs.
100 barriques vins de Marseilles de [illegible], Grousset et Latour.
50 barriques vin Montferrand,
200 caisses St. Julien et St. Estèphe Médoc,
200 do vins blancs de [illegible], en bouteilles et 1/2 bouteilles, Sauternes, Barsac et Carbonnieux,
100 caisses liqueurs assorties,
6 paniers anisette superfine, fine et commune,
40 paniers [illegible] de Madère, Marseilles, article supérieur
[illegible]
25 1/4 barriques vin de Porto.
En magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co.
27 jn 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

CHOCOLAT espagnol—5 caisses chocolat doux, dernièrement reçues et à vendre par J. F. BERCIER & Co
27 jn 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

CAFE—400 sacs café vert de la Havane, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
27 jn 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

HUILE—75 paniers huile d'olive de James Flaniol, en bouteilles de 24 onces, à vendre par J. F. BERCIER & Co
21 jn 54, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

AVIS.
MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS.
LE soussigné, agent général pour la vente des Pilules Anti-Bilieuses de Sappington regrette d'être dans la nécessité de prévenir le public contre la contrefaçon de cet article. Depuis son arrivée en ville, il a reçu la triste preuve que beaucoup d'apothicaires offrent un article qui est falsifié. Cet article doit se vendre seulement chez les personnes suivantes:
G. N. Morrison, 11, Magasins.
J. P. Barbor, encoignure Girod et Tchoupitoulas
Doyle [illegible], 24, Bâtisses triangulaires
Laville, encoignure Hôpital et Vieille Levée.
Shaw & Reeley, encoignure Commune et St Charles
Geo Jones, apothicaire, Cercle Tivoli.
G. B. PEARSON,
1 mai—6m Pour John Sappington & Sons

SANGSUES.
VU la grande quantité de Sangsues récemment reçue de France et d'Espagne, l'entrepôt général de la rue du Quartier s'est arrangé de manière à les fournir aux consommateurs à un prix [illegible] moyennes, et un escalin les grosses [illegible].
RENAUD PETITBIEN,
Rue Quartier No 46,
9 juin entre Condé et Vieille Levée.

SANGSUES.
SANGSUES Hongroises récemment reçues par le navire [illegible] de Bordeaux, à vendre à l'entrepôt général, rue de l'[illegible], encoignure Casacalvo, No 98 au pavillon, un escalin et vingt-cinq sous les plus grosses, chaque. Il [illegible] est toujours pourvu comme ci-devant et les prix ne varieront jamais.
Les ordres pour la campagne seront exécutés avec toute la promptitude possible.
27 juin J. P. SOUBIRAN.

PLATINA-CEMENT.
M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.
No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville 26 jan

En vente à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne
Cours complet d'Agriculture théorique et pratique sur le plan du cours de l'abbé Rozier. 18 vol in-8
Dictionnaire des Ménages. 2 vol. in-4
Education morale, par Mme Amable Tastu.
Education maternelle, par Mme Amable Tastu.
Cours d'anglais, par Robinson
Manuel latin, par [illegible]
Œuvres de [illegible]
Œuvres de lord Byron.
Bon Jardinier, almanach pour 1843, et figures dudit
Connaissances des temps, pour 1843, 1844, 1845.
Livres de médecine, de droit, de littérature, &c.
3 juin

DR. BLANCHARD,
Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.
POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.
Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.
Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subis par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans, plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.
L'opération se fait sans causer aucune peine, et s'achève en quelques minutes.
Récemment inventé pour orifier les Dents.
Or gaufré sans aucun alliage, plus malléable et plus pur que celui que l'on emploie ordinairement.
Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.
Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.
Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.
Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.
Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.
Opiat au quinquina, pour nettoyer et [illegible] les dents.
Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre [illegible] des dents.
A son Cabinet, rue Royale 105, entre St. Louis et Conti tous les jours de 8 heures du matin à 5 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.
Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 41. 17 mars

PORC—300 barils à l'inspection; bacon, 63 barriques Jambons, plats cotes et épaules, graisse, 65 barils, et 300 barils farine, 350 barils de St. Louis; whiskey, 60 barils rectifié et 10 Monongahela vieux; haricots blancs, 10 barils, et 230 sacs maïs sec en débarquement, à vendre par J R SHAW & Co. 24, Poydras
31 mai

FARINE—2300 barils, en débarquement du steamer Walnut Hill, à vendre par HULLIN & WOODRUFF.
21 jn

CONFITURE de la Havane—20 caisses, à vendre par le soussigné. VALETON FRERES.
21 jn 22, rue St. Charles.

MARCHANDISES sèches à bon marché—76 colis marchandises sèches à très bon marché et très convenables, en débarquement des navires Memphis et Auburn à vendre pour du comptant par PEET & MORTON.
21 juin 17, Chartres

PAINTS—30 kegs green paint, [illegible] and yellow, in canisters of 12 lbs; 40 bbls fine [illegible] and common whiting, for sale by J W STANTON & Co,
116 corner Magazine and Lafayette sts

VENTES DE CE JOUR.

PAR WILLIAM C. HEWES.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui 18 du courant, à dix heures et demie, à son magasin, rue de Chartres, 104, et
[illegible] d'Irlande, ginghams bleu, corde d'emballage du Kentucky, tabac manufacturé, genièvre, [illegible] porcelaine de Chine et porcelaine dorée, etc. etc.
18 juil—1

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.
IL sera vendu [illegible] après midi mardi, 18 courant, à cinq heures, sur la levée, en face du magasin d'entrepôt de Turner, [illegible] coton d'Orléans, [illegible]
Conditions, comptant. 10 juil—1

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu mardi dix-huit juillet 1843, à midi, à la Bourse [illegible] rue St. Louis entre Chartres et Royale.
Un tiers [illegible] par le marshal des Etats-Unis [illegible]
Onze lots de terre situés dans le faubourg Saulet dans la municipalité No. 2 de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Front, La Course et Robin et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 21, 22, 23, 24 et 25, d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 28 février 1831 et annexé à un acte passé pardevant David L. McKay notaire public [illegible]
Aussi—Les trois quarts des intérêts dans trois lots de terre situés dans ledit faubourg Saulet désignés par les Nos. 12, 13 et 14, de l'îlet No. 2, ainsi qu'il appert d'un plan en date du 16 février 1836, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, [illegible]
Conditions—[illegible]
Les actes de vente en l'étude de H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 juillet—

REMORQUEUR.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
IL sera vendu à l'encan mardi 18 du courant, à midi, à l'arcade de Banks, [illegible] le steamboat remorqueur LADY OF THE LAKE, tel qu'il est actuellement mouillé de l'autre bord du fleuve, [illegible] bon ordre.
Ce bateau fera un excellent remorqueur ayant une machine d'une très grande puissance, [illegible] commode pour les voyages de Mobile.
Conditions comptant. L'inventaire peut être vu au bureau des encanteurs rue des Magasins, No. 46.
14 juil

PAR F. DUTILLET
MARDI, 18 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Un Terrain No. 2, [illegible] Seconde Municipalité [illegible] rues Dryades, Hercules, [illegible] et Thalie.
Un Terrain situé rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St Philippe, ce terrain mesure 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur mesure française.
Hy, nègre, griffe, de 34 ans.
Charlotte, négresse de 35 ans.
Artémise, mulâtresse de 13 ans.
Conditions—Les terrains un tiers comptant et la balance à un et deux ans, [illegible] hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les esclaves, une moitié comptant et la balance à six mois, en billets endossés à satisfaction [illegible]
Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 juil—10, 15 et 18

PAR ABAT & COQUET
Jean Voisin vs ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 6 juillet 1843, et à la requête du syndic, il sera vendu [illegible] de l'après midi, à l'encoignure des rues Champs Elysées et Am[illegible]
Le fond d'un cabaret [illegible]
Conditions: comptant. [illegible] 3 en 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FERNANDEZ & Co.
Grocerie [illegible]
IL sera vendu sans réserve jeudi prochain 20 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Craps et [illegible],
Une Grocerie bien assortie en [illegible]
Conditions comptant. 14 juil

PAR TRUDEAU & LUREL.
L. Wiltz [illegible] vs ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 7 juillet 1843, il sera vendu le vendredi 21 juillet 1843, à onze heures du matin, Place St. Antoine derrière la cathédrale, les effets ci-après décrits, abandonnés par ledit insolvable à ses créanciers, savoir:
2 mules, un cheval, 4 charrettes avec harnais, trois vieilles charrettes, [illegible] et un bureau.
Conditions comptant. [illegible] juillet—10 16 et 21

Succession de Louis Antoine Turcas.
VENTE PAR VINCENT & DE FERIET.
MERCREDI, [illegible] juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 juin 1843 il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Antoine Turcas, les terrains ci-après désignés, savoir:
[illegible]
Conditions de la vente, comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant L. T. Caire, not. public. 24 juin

$10 DE RECOMPENSE
SERONT payés pour l'arrestation de la griffonne MARY, âgée d'environ [illegible], mince et [illegible] de petite taille, [illegible] La récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera cette esclave dans une des geôles de la ville.
S'adresser à M. McMANUS,
12 juil—6 99 rue Amour

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 30 juin dernier, un nègre nommé JOE ou PAUL, se disant appartenir à M [illegible] ou Chandler, avocat à la Mobile. Il est âgé de 30 ans, taille de 5 pieds [illegible] pouces [illegible] doigt de la main gauche coupé, ne parlant qu'anglais.
Le propriétaire est requis de payer les frais [illegible] du bureau de cette geôle et de retirer ledit esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 6 juillet 1843.
MIGUEL FERNANDEZ,
6 juil—10 2d lieutenant de la garde.

$10 DE RECOMPENSE
PARTIE marronne depuis le 24 mai, la négresse ISABELLE, créole, âgée d'environ 18 ans, parlant anglais et français. Elle était vêtue d'une robe [illegible] couleur canelle, et un mouchoir bleu [illegible]. Elle a l'habitude de se louer en se disant libre. On l'a vue du côté du rail-road à Gentilly; il est possible qu'elle ait changé de vêtements. La récompense ci-dessus sera donnée à qui la ramènera chez les soussignés, rue de Chartres No [illegible]
21 juin FOR. ADE & Co.

A LOUER—Les magasins Nos 25 et 23 rue de la Levée. Pour les conditions qui seront modérées, s'adresser à HARTWELL & KIDDER
6 juin 44, Poydras

A LOUER pour le mois prochain, une belle et grande maison [illegible] à étages, en briques, avec cuisine haute également en briques, ayant une large porte cochère, un vaste corridor, une très grande cour, tout ce qu'il faut pour rendre une demeure commode et agréable, située rue [illegible] entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER,
12 jnl 9, rue St. Louis.

A LOUER PRESENTEMENT—Une Maison à étages en briques située rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER 9 rue St Louis.
11 juin

MULETS A VENDRE.
TROIS mulets du Kentucky, parfaitement dressés et acclimatés, à vendre à bon marché. S'adresser au No. 144, rue Commune.
24 [illegible]

AVIS AUX HABITANTS.

L. DUPERRON
&
E. DELCAMBRE,
DRS DENTISTES

250, RUE BOURBON,
Entre St-Pierre et Dumaine.
ONT l'honneur de prévenir les habitans de St. Jacques, St. Jean Baptiste, Donaldsonville, Lafourche, des Attakapas, &c. que le Dr. E. DELCAMBRE passera dans leurs paroisses [illegible] dans ces divers endroits [illegible] d'y exercer sa profession. Messrs L. Duperron et E. Delcambre garantissent toujours leurs ouvrages, et leurs opérations, [illegible] M. Delcambre de leur confiance [illegible] réclamations [illegible], leur établissement [illegible] à la Nouvelle Orléans, y ferait promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance.
M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents ou râteliers [illegible] des obturateurs et des râteliers complets, pour lesquels il a des procédés nouveaux qui assurent la réussite de l'opération.
17 mai—

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à [illegible] dents [illegible] solides, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie [illegible]
Le Dr. A. Lion n'a qu'un seul cabinet en ville rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que son frère James sera sous peu de jours de retour d'Europe, où il a été choisir des graines, fleurs, [illegible] arbres fruitiers, instruments aratoires, &c., [illegible]
Les Dames et Messieurs qui ont besoin de plantes et graines [illegible] qui ne se [illegible] habituellement à la Nouvelle Orléans, peuvent envoyer leurs ordres qui seront ponctuellement et immédiatement remplis.
3 juin W. MINN, 11, Commune